

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de M. Pascal MODET, Maire.

Présents : MM. Pascal MODET, Frédéric ROUGIER, Mmes Charlotte REVAULT, Micheline TRÉVAUX, M. Thierry VIALE, Mme Jacqueline MALLET, Fabienne MEURQUIN, Stella BRANDIER, M. Alain SERRA, Mme Nathalie MODET.

Absents excusés : MM. Sébastien ROGLIARDO, Bruno DESCAZEUX (pouvoir à M. Pascal MODET), Mme Chafika CHETOUANE (pouvoir à M. Thierry VIALE), MM. Bastien MURA (pouvoir à Mme Charlotte REVAULT), Patrice LE PROUX de la RIVIÈRE

Secrétaire de séance : M. Alain SERRA

Lecture est faite du précédent compte rendu du Conseil Municipal en date du 5 février 2024.

AMÉNAGEMENT ENTRÉE DE BOURG : CHOIX DE LA MAÎTRISE D'OEUVRE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 5 février 2024 approuvant le plan de financement pour les travaux d'aménagement de l'entrée du bourg pour un montant total de 60 341 € HT. Il précise qu'il sera nécessaire de confier la maîtrise d'œuvre à un cabinet afin d'établir le dossier de consultation des entreprises et le suivi des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE le devis de la SARL VRD CONSULT, d'un montant de 3 000 € HT, comprenant l'établissement du dossier de consultation des entreprises et le suivi de chantier

CHARGE le Maire de passer commande

MISSION LOCALE DES HAUTS DE GARONNE

Le maire présente au Conseil Municipal la facture correspondant à la participation 2024 de la commune au budget de fonctionnement de la Mission Locale, d'un montant de 1 263.60 €, soit 1.30 € par habitant (1 229.80 € en 2023).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE la participation de la commune à la Mission Locale des Hauts de Garonne

S'ENGAGE à prévoir les crédits nécessaires au budget 2024

CHARGE le Maire de procéder au mandatement

TRAVAUX D'ISOLATION NOUVEAUX ATELIERS MUNICIPAUX

Monsieur VIALE présente différents devis concernant l'isolation thermique et acoustique de l'ancienne tonnellerie, nouveaux ateliers municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE le devis de la SARL SOH RENOVATION, pour un montant total de 8 297.35 € HT

CHARGE le Maire de passer commande

CHAUFFAGE BÂTIMENT COMMUNAL

Monsieur VIALE présente différents devis concernant le remplacement du système de chauffage dans le bâtiment communal accueillant la Maison d'Assistants Maternels.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DEMANDE que de nouveaux devis soient établis, présentant tous les mêmes prestations

CLÔTURE ÉCOLE

Monsieur VIALE présente différents devis concernant la rénovation de la clôture de l'école, ainsi que la pose d'une clôture séparant les deux logements communaux près de l'église.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE le devis de l'entreprise AB ESPACES VERTS, pour un montant total de 12 423.38 € HT, comprenant la clôture de la partie est de l'école dont pose d'un portillon côté cour de maternelle (11 494.28 € HT) et la clôture des logements communaux (929.10 € HT)

CHARGE le Maire de passer commande

MENUISERIES LOGEMENTS COMMUNAUX

Monsieur VIALE présente différents devis concernant la remise en état des volets du bâtiment de la salle des associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE le devis de l'entreprise RENOV ET BOIS, pour un montant total de 2 200 € HT, comprenant la remise en état complète de 4 volets bois

CHARGE le Maire de passer commande

ACQUISITION DE MOBILIER POUR LA SALLE DES FÊTES

Monsieur VIALE présente différents devis concernant l'acquisition de tables pliantes pour la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE le devis de la SAS PRO MOB, pour un montant total de 2 221.35 € HT, comprenant l'acquisition de 30 tables pliantes

CHARGE le Maire de passer commande

LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES À DES ASSOCIATIONS

Mme Jacqueline MALLET informe le Conseil Municipal que de plus en plus d'associations au sein de la Communauté de Communes sont en recherche de salle pour leurs activités. Le Maire rappelle que la salle des fêtes de BAURECH est louée le week-end pour des particuliers ou associations. En semaine elle est régulièrement utilisée par l'école.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DEMANDE que le problème d'utilisation des salles communales soit rapporté à la prochaine commission culture de la Communauté de Communes.

RÉHABILITATION DE L'ATELIER MUNICIPAL EN COMMERCES ET RESTAURANT : CHOIX D'UNE ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGES

Le Maire explique la nécessité pour la municipalité de souscrire à une police d'assurance dommages-ouvrage pour la réhabilitation de l'atelier municipal en commerces et restaurant.

Vu l'arrêté municipal du 8 juin 2023 accordant permis de construire et ayant pour objet la réhabilitation de l'atelier municipal en 3 commerces et 1 restaurant.

Vu le code des assurances, en ses articles L242-1 et L242-2, toute personne qui fait réaliser des travaux de construction par une entreprise doit souscrire une assurance construction dommages-ouvrage. Cette assurance permet en cas de sinistre d'être remboursé de la totalité des travaux de réparation des dommages couverts par la garantie décennale, sans attendre qu'intervienne une décision de justice.

Vu les projets d'assurance dommages ouvrage étudiés par la commission travaux et présentés par M. VIALE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la souscription d'une assurance dommages-ouvrage pour le chantier de réhabilitation de l'atelier municipal en commerces et restaurant;

APPROUVE le projet d'assurance dommages ouvrage établi par GROUPAMA le 6 février 2024 et fixant le coût de la garantie de base à 4 826 € TTC (et les garanties complémentaires à 326 € TTC).

AUTORISE le maire à signer tous les documents nécessaires à la souscription d'une assurance dommages-ouvrage pour le chantier de réhabilitation de l'atelier municipal en commerces et restaurant.

EMPRUNT

Le Maire informe le Conseil Municipal que les investissements prévus par la commune ont conduit à envisager la souscription d'un emprunt.

Après étude et réflexion sur la trésorerie de la commune et les subventions attendues, il est décidé de reporter cette décision.

RÉGIE

Le Maire informe le Conseil Municipal que des recettes ont été encaissées par la commune lors de manifestations sans être affectées à une régie de recettes dédiée.

Afin de ne pas créer une régie supplémentaire, il est proposé de modifier la régie des photocopies très peu utilisée et d'y inclure les recettes des manifestations. A cette fin, des tarifs précis devront être précisés quant aux produits reçus.

Dans cette attente, il est nécessaire de délibérer afin de pouvoir déposer les fonds en attente en trésorerie soit 1 236.40 € en espèces et 306 € en chèques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de modifier la régie des photocopies et d'y inclure les recettes liées aux manifestations communales

CHARGE le Maire de déposer en trésorerie les fonds en attente, soit 1 236.40 € en espèces et 306 € en chèques

QUESTIONS DIVERSES

COUVERTURE RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur VIALE présente différents devis concernant des travaux de zinguerie sur le restaurant scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE le devis de la SARL JRP, pour un montant total de 3 020 € HT, comprenant la dépose du chéneau existant, la fourniture et pose d'un nouveau chéneau en zinc

CHARGE le Maire de passer commande

LOGEMENT COMMUNAL

Mme REVAULT informe le Conseil Municipal d'un dossier de demande de logement et propose d'attribuer le nouvel appartement communal à une personne seule vivant actuellement chez ses parents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE le dossier de demande de logement présentée par Mme REVAULT pour une location à compter du 1^{er} avril 2024

CHARGE le Maire de signer tous les documents relatifs à cette location

CRUES

Le Maire fait un point sur les dernières crues sur la commune. Les services municipaux ont dû intervenir dans un logement afin de le sécuriser.

Un repérage de tout le linéaire des digues doit être réalisé par drone.

Les digues sur notre commune sont en très mauvais état. Le projet serait de les reculer, ce qui reste problématique au vu des habitations existantes.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h30.